

Les zones humides : réservoirs de vie au milieu de la nature ordinaire

L'exemple des mares en Franche-Comté

V. Croquet / ONCFS



Précieuses sources d'eau et de vie, les zones humides sous toutes leurs formes ont été largement abordées dans le cadre des ORGFH. Leur préservation est apparue comme une priorité dans l'ensemble des régions. En Franche-Comté, les mares ont ainsi fait l'objet d'une attention particulière. D'autant plus qu'après avoir été longtemps méconnues et mal perçues, elles sont aujourd'hui très prisées, non seulement pour leur richesse biologique, mais aussi parce qu'elles peuvent remplir certaines fonctions domestiques. Sans compter qu'elles sont le symbole d'une campagne naturelle et vivante...

**Virginie Croquet¹,
Pascal Collin²**

¹ ONCFS, Délégation régionale de Bourgogne et Franche-Comté – Dijon.

² Espace Naturel Comtois – Besançon.

Les zones humides : une priorité nationale en métropole

Les zones humides sont des réservoirs de biodiversité. Ce sont des milieux très divers qui contribuent au fonctionnement des hydrosystèmes des bassins versants et assurent gîtes et couverts pour de nombreuses espèces de la

faune sauvage. Les tourbières, les marais, les étangs, les lacs, les mares, les forêts et les prairies humides sont autant de milieux qui abritent une faune riche et variée : du Triton crêté au Canard colvert en passant par le Sonneur à ventre jaune. Or, ces espaces naturels sont très menacés et leur superficie régresse de jour en jour. C'est pourquoi les acteurs de la conservation et de la gestion de la faune sauvage ont décidé de leur accorder une large place dans le cadre de la réflexion sur l'élaboration des ORGFH dans l'ensemble des régions (**encadré 1**). C'est le cas en particulier en Franche-Comté où ces milieux occupent près de 3 % du territoire, avec de fortes densités sur le plateau des mille étangs, le Sundgau et la Bresse jurassienne.

Les ORGFH de Franche-Comté ont été élaborées à partir d'une réflexion collective menée par grands types de milieux : milieux forestiers, milieux ouverts, zones humides, cours d'eau, etc. Pour chacun de ces milieux, nous avons pris soin de nous intéresser également aux microhabitats.

Ainsi, pour ce qui concerne par exemple les forêts, les ORGFH de Franche-Comté abordent la problématique des arbres morts et des îlots de sénescence. Pour les cours d'eau, nous évoquons aussi bien les rivières comme le Doubs, la Loue ou la Saône et la restauration de leurs corridors écologiques, que les petits cours d'eau forestiers ou de plaine. Pour les zones humides, nous avons fait la distinction entre les vallées alluviales, les

Encadré 1 – La préservation des zones humides : une priorité des ORGFH L'exemple de la Bourgogne



Les zones humides sont abordées dans tous les documents ORGFH de France métropolitaine. Un quart des pistes d'actions proposées concerne la préservation, la restauration et l'entretien des zones humides. C'est dire à quel point elles sont importantes pour la gestion et la conservation de la faune sauvage. Au cœur des débats intervenus lors de l'élaboration des documents régionaux, elles sont également une priorité dans la phase de mise en œuvre des ORGFH qui débute désormais.

En Bourgogne, cette thématique ressort fortement des ORGFH puisqu'elle est abordée dans 7 orientations sur les 24 au total ; sont par exemple ciblés, l'amélioration du fonctionnement hydraulique des grandes vallées alluviales et des milieux associés, l'amélioration de la connaissance des petits milieux humides, le maintien de la qualité des têtes de bassin ou la maîtrise des populations de ragondins.

Elle concerne tous les acteurs impliqués sur le territoire régional : les services de l'Etat, les administrations, les associations naturalistes et de chasseurs, les forestiers, les agriculteurs, etc. Des outils existent, certains très récents comme ceux découlant de la directive cadre sur l'eau, de la loi sur le développement des territoires ruraux (DTR) ou préparant le 9^e programme des agences de l'eau ou les politiques des collectivités locales. De même, des initiatives se multiplient qui méritent d'être partagées.

Dans ce contexte, un séminaire ayant pour thème principal les zones humides a été organisé dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des ORGFH de Bourgogne, le 13 décembre 2005 à la Maison du Parc régional du Morvan. Il a été l'occasion de faire un premier bilan des connaissances et de définir une stratégie d'action prioritaire sur les zones humides. Pour cela, un panorama des outils existants a été établi et des exemples concrets ont été développés par les différents acteurs régionaux, que ce soit en termes de connaissance, que d'actions de préservation.

L. Germain, DIREN Bourgogne

tourbières et les marais, les lacs et les étangs, et nous avons également discuté des micro-zones humides que constituent les mares et qui accueillent malgré leur taille réduite une grande richesse floristique et faunistique (encadré 2).

Ces mares, micro-habitats remarquables, font en même temps partie du paysage dit « ordinaire » qui est au cœur des ORGFH, car elles sont souvent situées en forêt, à la campagne ou aux abords des villages.

En Franche-Comté, les ORGFH ont été l'occasion d'une large concertation. Quatre groupes de travail réunissant, entre autres, des représentants des associations de protection de la nature, des fédérations départementales et régionale des chasseurs, des forestiers, des agriculteurs, des représentants des collectivités territoriales et des administrations ont été constitués. Les trois premiers ont défini les enjeux et les possibilités

Encadré 2 – Les mares : sources d'eau et de vie

Une mare est caractérisée par une taille réduite (en moyenne 0,5 ha) et une profondeur limitée qui peut atteindre 2 m au maximum. Ainsi, toute l'eau est chauffée par le soleil et les plantes peuvent s'enraciner sur le fond, du centre jusqu'aux berges. La mare constitue à elle seule un véritable écosystème dont la richesse et le fonctionnement dépendent de l'environnement immédiat et des connexions avec les mares voisines.

En majorité, ces petites retenues d'eau ont été creusées par la main de l'Homme dans des zones naturelles favorables, souvent pour un usage domestique (abreuvoir pour le bétail et la volaille, réserves d'eau en cas d'incendie, etc.) ou cynégétique (point d'eau pour la faune sauvage) ; c'est pourquoi la plupart d'entre elles sont souvent disséminées dans les champs. D'autres sont installées au centre des villages pour leur intérêt ornemental, ou encore cachées dans les forêts ou alignées le long des routes. Les mares constituent un élément à part entière de notre paysage.



V. Croquet/ONCFS

Crapaud commun.

Elles offrent une végétation variée, colonisée par des batraciens, des insectes, des oiseaux et des micro-mammifères. Elles constituent une zone refuge pour la flore aquatique et la faune.

La flore se répartit dans et autour de la mare selon ses exigences en lumière, en profondeur ou selon la qualité de l'eau. Par exemple, les nénuphars sont localisés au centre de la mare, tandis que les massettes et les joncs se situent plutôt sur les berges en pentes douces.

Les mares sont des sites privilégiés de reproduction pour les batraciens comme les crapauds, les grenouilles, les tritons et les salamandres dont certains sont très menacés comme le Sonneur à ventre jaune ou le Triton crêté. En Franche-Comté, certaines mares appelées communément « trous à grenouilles » sont destinées à la reproduction des grenouilles rousses, qui seront ensuite capturées pour être consommées.

Plus nombreux encore sont les insectes, qui se remarquent en premier lorsqu'on observe la vie grouillante d'une mare...



d'actions pour les milieux forestiers, les plaines et les espaces agricoles et les milieux humides, y compris les mares. Le quatrième groupe s'est plutôt axé sur des thèmes généraux comme l'acquisition des connaissances, la formation et la communication, etc. (**encadré 3**).

Les mares, milieux sensibles

Ces groupes de travail ont mis en évidence que la préservation des mares était liée à plusieurs enjeux.

La petite taille et la vitesse d'évolution des mares leur confèrent une grande fragilité. Les menaces qui pèsent sur elles sont les mêmes que sur les autres types de zones humides tels que les marais. Avec la déprise agricole, ces habitats sont abandonnés alors que les agriculteurs les

Encadré 3 – Les ORGFH arrêtées en Franche-Comté

Les Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats de la région Franche-Comté ont été validées par le comité de pilotage le 7 juin 2005. Ce document régional de référence pour la gestion et la conservation des habitats dits ordinaires est composé de plusieurs chapitres complémentaires. Dans une première partie, la présentation générale de la Franche-Comté, de sa biodiversité ainsi que des mesures et politiques de gestion et de protection en place permettent au lecteur d'appréhender les 29 orientations régionales dont 17 portent sur les habitats, 6 sur les espèces et 6 autres sur des thèmes plus généraux.

Les problématiques liées à la forêt, aux plaines et aux espaces agricoles, aux milieux aquatiques (cours d'eau, rivières, étangs et mares), et aux milieux rupestres et cavernicoles sont traitées dans les fiches orientations régionales « habitats ». Ensuite, les fiches orientations régionales « espèces » s'intéressent plus particulièrement à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique (gestion du grand gibier), aux dégâts causés par la présence du Ragondin, à la présence des grands prédateurs, et à certaines espèces protégées. Enfin, les orientations transversales se préoccupent de la fragmentation du territoire, de l'acquisition et de la diffusion des connaissances, et de la sensibilisation et de la formation des publics.

De plus, une approche par unités paysagères grâce aux fiches « entités paysagères » permet au lecteur de repérer géographiquement les principaux enjeux sur un territoire donné. Les 82 fiches espèces rédigées par l'ONCFS (en collaboration avec la FRC de Franche-Comté), le GNFC, l'OPIE et la CPE donnent des informations utiles sur la faune sauvage présente en Franche-Comté.

Les ORGFH de Franche-Comté sont consultables sur le site Internet de la DIREN : <http://www.franche-comte.ecologie.gouv.fr/>



FM 25

Vue aérienne de mares dans la Saône.

entretenaient auparavant pour des usages domestiques. Cet abandon des pratiques de curage ou d'entretien des ceintures végétales conduit, à terme, à l'atterrissement de la mare concernée. De même, les mares sont souvent liées au réseau bocager composé de haies et de bosquets dans lesquels elles se trouvent. Aujourd'hui, avec l'intensification de l'agriculture, les mares disparaissent en même temps que les éléments du bocage. Dans les villages, elles sont soit comblées par la construction d'une infrastructure ou de bâtiments, soit artificialisées.

Des actions pour les mares

Quatre orientations régionales visent à favoriser, directement ou indirectement, la conservation des mares et de la faune associée. Il s'agit de l'orientation « H2 » visant à préserver les micro-habitats forestiers, dont les mares font partie, de l'orientation « H4 » préconisant de maintenir et/ou replanter les linéaires de haies, bosquets et arbres isolés, notamment dans les zones de plaine, de l'orientation « H8 » incitant à privilégier des pratiques agricoles plus favorables à la faune sauvage, notamment dans les prairies, et enfin de l'orientation « H13 » intitulée « Restaurer et préserver un réseau de mares », entièrement dédiée aux enjeux et aux actions en faveur de ces habitats. Conscients de tous ces enjeux liés aux mares, les groupes de travail des ORGFH de Franche-Comté ont établi une liste

non exhaustive de pistes d'actions visant à favoriser la prise en compte et la préservation de cet habitat, à mieux le connaître pour mieux le gérer, le restaurer et le protéger.

La mise en place, en 1995, du plan national d'action pour les zones humides, a marqué le début des actions menées en faveur des zones humides en général et des mares en particulier. En 2002, six pôles-relais (marais littoraux, vallées alluviales, zones humides intérieures, lagunes méditerranéennes, tourbières, mares et mouillères de France) ont pris en charge l'animation, l'accompagnement et l'information du réseau des acteurs de la gestion de ces habitats.

En Franche-Comté, *Espace naturel comtois* et la Direction territoriale de Franche-Comté de l'Office national des forêts (ONF) font partie du pôle-relais mares et mouillères de France. Ces deux organismes ont déposé en octobre 2004 le « Programme régional d'action en faveur des mares » de Franche-Comté (PRAM). Aujourd'hui, ils pilotent ce programme en étroite partenariat avec les associations de développement forestier (ADEFOR), le Centre régional de la propriété forestière (CRPF), le Groupe naturaliste de Franche-Comté (GNFC), le Conservatoire botanique de Franche-Comté (CBFC), l'Office pour la protection des insectes et leur environnement (OPIE), la Société botanique de Franche-Comté et les centres permanents d'initiation à l'environnement (CPIE).

L'objectif est de recueillir des données sur ces milieux, puis d'en assurer une gestion conservatoire. L'échelle d'étude et de gestion considérée est le réseau de mares. En effet, chacune d'elles se trouve au cœur de réseaux fonctionnels, dans lesquels chaque unité est en étroite relation avec ses voisines et contribue ainsi à la biodiversité d'ensemble. Ainsi, la conservation d'un réseau de mares connectées d'un point de vue biologique, c'est-à-dire assez proche les unes des autres pour permettre par exemple la migration des amphibiens, est indispensable à la préservation de cet habitat.

Après avoir sélectionné des réseaux prioritaires grâce à un inventaire de ces milieux, le PRAM a pour but de gérer ces petits habitats par un entretien régulier et adapté. Ceci est nécessaire pour éviter la disparition de mares par atterrissement, mais également pour veiller à la qualité du milieu. Le PRAM a également pour but de restaurer ces réseaux, en vue d'y préserver les espèces et les habitats par de la maîtrise foncière notamment, et enfin de valoriser ce patrimoine naturel par des actions de communication envers le grand public.

Une grande partie des atteintes est liée à la méconnaissance du statut de la zone concernée et des enjeux liés aux zones humides. La préservation de ces habitats passe donc par l'information des acteurs concernés, par la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et par l'intégration des zones humides dans les documents de planification locaux tels que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). En Franche-Comté, une plaquette de sensibilisation du public « Educ'mare, des mares et des hommes » a été établie par le Groupe naturaliste de Franche-Comté (GNFC), la Commission de protection des eaux (CPE), la Direction régionale de l'environnement (DIREN), le Rectorat et la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF). Elle informe les usagers des mares sur les actions à mener pour créer et gérer une mare.

Les ORGFH de Franche-Comté réaffirment ce besoin de connaissances sur ces espaces naturels. Des inventaires des mares permanentes et temporaires dans les zones sensibles seraient effectivement très utiles.

Les discussions des groupes de travail ont souligné l'importance de la restauration de la fonctionnalité des réseaux de mares surtout dans les projets d'infrastructures

Le mot de la Fédération régionale des chasseurs de Franche-Comté « La contribution des FDC à la préservation des zones humides »

Les fédérations départementales des chasseurs de Franche-Comté suivent avec intérêt la faune caractéristique des zones humides par l'intermédiaire de différents comptages, tels que ceux du réseau *Oiseaux d'eau & zones humides* avec l'ONCFS, ou en mettant en place des suivis ou baguages d'oiseaux comme les bécassines des marais. Les données recueillies par les FDC ont contribué à enrichir l'état des lieux et ont nourri la réflexion menée dans le cadre des ORGFH. Cependant, le bon état de conservation de ces espèces dépend avant tout de la préservation de leurs habitats. C'est pourquoi les fédérations des chasseurs se mobilisent en faveur de la sauvegarde et de la restauration des zones humides, dont le fonctionnement particulier est souvent mis à rude épreuve.

Par exemple, sur le marais de Saône dans le Doubs, la fédération des chasseurs s'est fortement impliquée pour l'acquisition de terrain avec le soutien du président de l'ACCA, afin de réhabiliter une surface de près de 20 ha. Une communication envers le grand public y est organisée sous forme de visites, en collaboration avec Doubs Nature Environnement (environ 250 personnes pour 15 sorties). Dans le Jura, de nombreuses actions sont également mises en place en faveur des zones humides comme l'acquisition, avec l'aide de la Fondation nationale pour la protection des habitats français de la faune sauvage, des étangs Vaillant pour une restauration des sites, ainsi que des zones humides de Vers-sous-Sellières pour leur aménagement et leur gestion, avec notamment la création de cinq mares et zones marécageuses. De même, l'acquisition et la mise en valeur du marais de l'Écliau ont permis la création de trois mares sur ce plateau d'altitude jurassien.

Les objectifs fixés dans le cadre des ORGFH permettront de conforter ces partenariats et les actions qui en découlent, en faveur des zones humides et de la faune associée.

Charlotte CHANDOSNÉ



A. Zipper

linéaires. Des routes ou autres axes de circulation se situent sur le trajet qu'empruntent les grenouilles et les crapauds qui rejoignent leur lieu de ponte lors de la période de reproduction. Si des crapauds ne sont pas installés, la mortalité peut mettre en danger la population d'amphibiens.

La localisation des mares dans les espaces agricoles les expose très souvent à des pressions qui sont la cause de déséquilibre et d'un appauvrissement de leur richesse faunistique. Lorsqu'elles sont situées dans les prairies pâturées par exemple, elles peuvent servir d'abreuvoir pour le bétail ; mais le piétinement détruit les berges et la mare se comble petit à petit. De même, la qualité de l'eau peut être altérée par des traitements chimiques effectués à proximité.

Pour éviter ces atteintes, plusieurs solutions sont envisageables. Les ORGFH de Franche-Comté préconisent de favoriser les contrats d'agricultures durables (CAD) et les mesures agri-environnementales

(MAE) relatifs à la création, la restauration et l'entretien de mares et qui permettent d'intégrer celles-ci dans le fonctionnement global d'une exploitation agricole. En outre, une charte d'entretien des mares, en collaboration avec des associations de protection de la nature, des fédérations de chasseurs et les acteurs du monde agricole, entre autres, pourrait permettre de faire le point sur les techniques les plus appropriées pour leur préservation dans les espaces agricoles ; par exemple, localiser préférentiellement les surfaces en jachère classique ou Jachère environnement faune sauvage (JEFS) et celles bénéficiant de la Prime herbagère en agriculture extensive (PHAE) près de cet habitat, pour le protéger des traitements chimiques et de la fertilisation. Les actions d'acquisition des connaissances, de gestion, de protection, de restauration et de valorisation sont à mener conjointement avec tous les usagers de ces milieux, car elles dépendent étroitement des actions humaines et sont

entièrement déterminées par leur mode de gestion.

Longtemps associées aux travaux des champs, les mares ont été abandonnées et dévalorisées. Il s'agit aujourd'hui de réaffirmer leur intérêt patrimonial et social, pour enrayer leur disparition et accompagner leur création pour développer et préserver la faune et la flore qui y sont inféodées.

Remerciements

A Charlette Chandosné de la Fédération régionale des chasseurs de Franche-Comté, ainsi qu'à la DIREN de Franche-Comté.

Bibliographie

- *Le Courrier de la Nature* n° 161. Spécial Mares, janvier 1997.
- GNFC, CPEPESC, DIREN, Rectorat, DRAF. 2002. Educ'mare, des mares et des hommes. *Plaquette d'information*.
- *Journal d'Information du Pôle-Relais Mares & Mouillères de France* n° 1, décembre 2004.
- Site du pôle-relais mares et mouillères de France : www.polerelaismares.org.

Contacts

- DIREN Franche-Comté – Cité administrative, 5 rue du Général Sarrail – 25000 Besançon. Tél. : 03 81 61 53 62.
- ONCFS, Délégation régionale de Bourgogne et Franche-Comté – 2 rue Colson, 21000 Dijon. Tél. : 03 80 54 17 80.
- Espace Naturel Comtois – 15 rue de l'Industrie, 25000 Besançon. Tél. : 03 81 53 91 42.
- Fédération départementale des chasseurs du Doubs – 16 rue des Envelmey, 25000 Besançon. Tél. : 03 81 61 23 87.
- Fédération départementale des chasseurs du Jura – Maison de la Nature et de la Faune Sauvage, rue de la Fontaine Salée, 39140 Arlay. Tél. : 03 84 85 19 19.
- Fédération régionale des chasseurs de Franche-Comté – 2a route de Lyon, 25720 Beure. Tél. : 03 81 51 06 10. ■